

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE LOCAL D'EXAMEN DU « PROGRAMME
CONJOINT D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL ET A LA RESILIENCE EN RCA »**

L'an 2017 et le 17 mars s'est tenue de 10h25 à 12h30 dans la salle de conférence du PNUD, la réunion du Comité Local d'Examen du « *Programme Conjoint d'appui au Développement Local et à la Résilience en RCA* » (PC-DLR).

Les travaux ont été ouverts par Madame Natasha Van Rijn, représentante du Directeur Pays du PNUD. Dans son allocution, elle a rappelé l'intérêt de cet exercice participatif d'échanges préalables à la validation du document de projet. Ensuite, Madame Van Rijn a précisé que la formulation de ce document de programme conjoint et intégré participe de la réponse graduelle, concertée et structurée des agences du Système des Nations Unies aux besoins des populations notamment, en matière de services sociaux de base. Enfin, elle a souligné que ce programme ambitieux de développement s'inscrit dans la dynamique initiée par le programme national de Relèvement et de Consolidation de la Paix en RCA (RCPCA).

Cette réunion a connu la présence physique des principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ce programme, tant de la partie nationale, des Partenaires Techniques et Financiers que des acteurs de la société civile dont plusieurs ont transmis, après la réunion, leurs contributions par messages électroniques au PNUD : ONU-Femmes, UNMAS/MINUSCA, BIT, la Présidence de la République, le Ministère du Plan, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire (MISPAT), UNPOL, le PNUD, le Haut-commissariat à la décentralisation, le Bureau national du New Deal, la BAD.

Deux points principaux ont servi de guide au déroulement des travaux à savoir : (i) la présentation des grandes lignes du programme et (ii) les échanges interactifs entre les participants.

1) Les grandes lignes du projet

En guise d'introduction, le responsable du programme a rappelé le contexte ayant justifié la formulation du programme. Les crises politico-militaires successives, combinées à de graves déficiences en matière de gouvernance des affaires publiques, ont en effet aggravé la situation économique du pays et entraîné une incapacité croissante de l'Etat à fournir convenablement les services sociaux de base aux populations. La dernière crise de 2012 a consacré l'effondrement de l'Etat et la perte de son autorité sur toute l'étendue du territoire. La disparité régionale en termes d'enclavement, de pauvreté et d'absence de services sociaux a amplifié les frustrations et entraîné une rupture de confiance entre les populations et les gouvernants.

Au plan institutionnel, l'Etat s'est engagé dans un processus de décentralisation avec deux (02) catégories de collectivités territoriales décentralisées à savoir : la région et la commune. Dans un contexte marqué par une faible gouvernance au niveau local, la commune dispose de peu de moyens techniques et de faibles capacités, d'infrastructures inadéquates, d'une absence de participation de la population et d'une absence de redevabilité des autorités. Le présent projet répond à une demande expresse des nouvelles autorités, adressée aux Nations Unies, en vue de mettre en œuvre une solution pour le développement local et l'amélioration de la résilience des populations à la base.

Le PC-DLR est aligné sur le RCPCA, notamment les piliers 2 et 3 et, a pour objectif général de favoriser la consolidation de la paix et la stabilité en RCA / servir de levier pour une nouvelle dynamique de gouvernance locale inclusive. Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants : (i) soutenir le renouveau institutionnel et l'amélioration de la gouvernance locale, (ii) développer les capacités à préparer et mettre en œuvre des plans de développement local et de mobilisation des ressources; (iii) améliorer les conditions de vie des populations par un renforcement des services sociaux de base, (iv) soutenir le relèvement socio-économique pour créer des perspectives économiques et (v) contribuer à un développement harmonieux et concerté des collectivités.

Le « Programme Conjoint d'appui au Développement Local et à la Résilience en RCA » est mis en œuvre sous la direction du MISPAT, avec l'implication des ministères techniques (santé, agriculture, éducation, etc.) et le système des Nations Unies en RCA : PNUD (Lead), UNICEF, FAO, UNDCF, UNMAS, MINUSCA, ILO, ONU-Femmes, UNFPA, UNOPS. Il est structuré autour de 3 principaux axes d'intervention :

- ➔ **Axe 1 : Renforcement des capacités de planification et de gestion du développement local** à travers la formation / renforcement des capacités techniques des administrations communales, l'appui à l'élaboration de plans de développement de manière participative et inclusive, le soutien au développement socio-économique et aux services publics de base et la mise en place d'un Fonds d'Investissements Local -FIL- avec 3 guichets de financement : Construction / réhabilitation édifices publics, Infrastructures socio-économiques et Initiatives économiques locales ;
- ➔ **Axe 2 : Accès durable aux Services Sociaux de Base : 1) Volet santé** : Réhabilitation et remise à niveau des FOSA, renforcement des capacités de prise en charge des besoins des populations en matière de santé, et lutte contre la malnutrition chronique. **2) Volet Education** : Amélioration de l'accès à des services d'éducation de qualité, y compris à travers des systèmes alternatifs ;
- ➔ **Axe 3 : Relance économique / développement local** : Renforcement de la résilience des ménages et des communautés, développement des infrastructures communautaires, développement des plateformes multifonctionnelles et promotion d'un environnement favorable aux activités économiques (formation, soutien aux initiatives / productivité etc.).

La mise en œuvre du programme s'étale sur une durée de 5 ans avec :

- **Une phase 1 (3 ans)**: dans les 7 préfectures de l'Est et du Centre (Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Haut-Mboumou, Nana-Gribizi, Mbomou, Ouaka et Vakaga), soit 15 communes en année 1 et 37 en années 2 et 3.
- **Une phase 2 (Années 4 et 5)** : focalisée sur la consolidation de la première phase (7 préfectures) et un appui léger dans les communes des 9 préfectures restantes.

Le coût estimatif du programme s'élève à 119 millions de US\$ répartis comme suit :

- 23,5% alloués au Fonds d'Investissement Local,
- 24,4% pour le développement des services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement) ;
- 3,4% pour la protection des enfants ;
- 13,4% pour la relance économique et l'agriculture,
- 11,8% pour l'appui aux communes et préfectures ;

- 10,9% pour le développement des plateformes multifonctionnelles, et
- 12,6% pour les activités de coordination et de suivi

Le dispositif de pilotage est constitué :

- d'un Comité de Pilotage au niveau politique et stratégique, qui décide des orientations générales et se réunit au moins une fois par an,
- d'un Comité de gestion, qui facilite la coordination et la gestion des interventions programmatiques. Il se réunit trimestriellement et une revue annuelle est faite avec les partenaires d'exécution.

2) Examen du document proprement dit :

L'examen participatif du document du programme a donné lieu à des échanges fructueux qui ont permis aux participants de mieux cerner la quintessence du programme et formuler les recommandations dans le sens de l'amélioration de sa qualité. Les contributions pertinentes ont ainsi été enregistrées. Les points essentiels à retenir des interventions, classées en 2 catégories sont les suivants :

a) Sur la forme du document

Les participants ont relevé la bonne qualité du document et la clarté de la démarche du programme. Toutefois, quelques propositions de reformulation ont été faites dans le but de faciliter la compréhension des uns et des autres. En outre, une dernière relecture du document a été suggérée afin de corriger certaines coquilles, reformuler quelques passages ou intitulés et apporter les précisions là où cela s'avère nécessaire.

b) Les préoccupations, besoins d'éclaircissement et propositions

- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire (MISPAT) : est-ce que le programme prend en compte les enfants soldats et comment est faite la coordination avec le programme DDDR de la MINUSCA ? Par ailleurs, le représentant du Ministère a plaidé pour qu'un appui aux autorités administratives soit envisagé par le programme.
- Bureau International du Travail (BIT) : Le BIT s'est engagé à s'impliquer activement dans la mise en œuvre du programme, notamment en développant l'approche THIMO pour la réhabilitation des infrastructures. Aussi, évoquant sa longue expérience dans le développement de projets à HIMO, le BIT a souhaité se positionner comme partenaire d'exécution pour la formation sur l'emploi mais aussi pour tous les travaux de réhabilitation des infrastructures (écoles, districts sanitaires, infrastructures agricoles, pistes rurales, etc...). Le BIT a aussi donné son engagement à formuler des propositions pour améliorer le document de projet dans ce sens.
- ONU Femmes : Au-delà du caractère transversal du concept de Genre, définir des actions spécifiques pour les femmes en insistant notamment sur leur rôle comme moteur du développement agricole. Dans le cadre du programme, il importe de promouvoir le leadership des femmes dans la gouvernance locale ainsi que la protection de celles-ci, et ne pas s'arrêter seulement à la protection des enfants. A ce titre, en plus du suivi de la prise en

compte des préoccupations des femmes dans les différentes composantes du programme, il y a lieu d'allouer un budget spécifique aux activités programmatiques relatives au genre. Le bureau de l'ONU-FEMMES reste disposé à formuler des contributions dans ce sens ;

- Ministère de l'Education : Nécessité de mettre un accent sur les actions d'alphabetisation des adultes afin d'assurer leur implication et participation active au développement local. Aussi, le représentant du ministère a insisté sur l'état de dégradation du système éducatif en RCA et l'importance des efforts à faire pour sa réhabilitation ;
- Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique : Au regard de la situation actuelle du niveau d'accès à l'eau potable, avec un taux limité à 6% dans l'arrière-pays ; l'objectif de couverture en eau potable et de l'assainissement fixé à 70% semble très ambitieux. Par ailleurs le budget spécifique alloué à cette activité est non indiqué. Il semble plus réaliste de revoir cette cible à la baisse ;
- Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) : Pour atteindre un impact réel et durable de développement local, il faut certes viser l'acquisition des intrants, mais aussi cibler un niveau d'acquisition des équipements pouvant permettre une transformation locale des produits, seule à même d'apporter une valeur ajoutée.
- Coordination Nationale du Redéploiement de l'Administration Publique (CNRAP) : Les besoins énergétiques du pays étant énormes avec un faible niveau de couverture, il est important de prendre ceux-ci en compte, en explorant les sources durables et non polluantes (énergie solaire).

Du point de vue sécuritaire, le dispositif communautaire doit considérer la place des chefs de quartiers qui, en tant qu'auxiliaires de l'administration au niveau local, peuvent apporter une contribution importante ;

- Haut-Commissariat à la Décentralisation : En plus des autorités décentralisées, il est important de prévoir le renforcement des capacités des autorités déconcentrées qui accompagnent les autorités locales. Par ailleurs, le programme doit prendre en compte le niveau de validation du décret sur la décentralisation qui sera adopté par l'Assemblée Nationale dans les prochains jours.
- Direction Générale de la Coopération du Ministère du Plan : il est nécessaire que les effets de l'embargo sur les armes pesant sur la RCA soient pris en compte dans les éléments du contexte, notamment au regard des besoins liés à la sécurité communautaire. Par ailleurs, il conviendrait de :
 - renforcer le système financier national à travers l'appui budgétaire au lieu de mettre en place un Fonds d'Investissement Local (FIL) ;
 - impliquer les Directions régionales du ministère du plan dans la planification et la mise en œuvre des activités opérationnelles du programme ;
 - réviser la faible part du budget réservé à la protection de l'enfant (parallèlement, revoir le budget de la coordination qui semble relativement élevé) ;

- élaborer une matrice en lien entre les résultats du programme et les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Représentant de la Présidence de la République : il est primordial d'amplifier la sensibilisation des acteurs locaux afin de susciter leur adhésion ;
- Service de l'Action anti-mines des Nations Unies (UNMAS) : Dans le cadre de la stratégie de renforcement de la sécuritaire communautaire, il y a lieu de ne pas omettre le fait qu'un cadre institutionnel existe à travers le décret de création de la Commission sur les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC), bien qu'il ne soit pas encore opérationnel. Il est important de préciser le budget alloué à la sécurité communautaire et d'envisager un appui au renforcement des capacités de l'ALPC.
- Police des Nations Unies (UNPOL) : associer les producteurs et consommateurs de la sécurité et veiller à une meilleure prise en compte des coûts de la sécurité au niveau communautaire.

En termes d'éléments de réponse, l'équipe du programme s'est d'abord réjoui des commentaires et suggestions formulées et s'est engagée à les étudier avec attention en vue d'une prise en compte dans la version finale du document. Revenant sur certains points spécifiques, elle a mentionné que :

1. L'instance que constitue l'Equipe Pays du Système des Nations semble être la mieux indiquée pour rediscuter, si besoin, des questions de partage des rôles ou le repositionnement de certaines agences ;
2. La question liée au genre étant transversale, elle est traitée comme telle, à l'intérieur de toutes les composantes du programme, aussi bien en termes d'analyse des disparités que de réponses programmatiques. En tout état de cause, elle s'est engagée à se rapprocher du bureau de l'ONUFEMMES pour les améliorations nécessaires ;
3. Sur le contenu opérationnel des interventions (équipements de transformation, infrastructures énergétiques, etc.), il reviendra aux acteurs sur le terrain d'identifier les besoins prioritaires et de choisir de manière participative et inclusive les actions. S'il n'a pas vocation de se substituer à l'ensemble des interventions sur le terrain, l'ambition est d'accompagner les communautés à la base par des actions de renforcement des capacités et de mise à disposition des outils et des ressources nécessaires en vue d'une appropriation et d'une prise en charge effective de leurs propres problèmes de développement ;
4. Dans cette optique, tous les acteurs sur le terrain (autorités administratives, collectivités décentralisées, services déconcentrés, acteurs de la société civile) seront concernés et impliqués dans le processus, tout en bénéficiant des appuis nécessaires ;
5. Certains objectifs et cibles fixés au niveau stratégique et repris dans le document (taux d'accès à l'eau potable par exemple) ne sont parfois pas propres au programme. Ils sont définis au niveau national ou sectoriel ; et l'objet du Programme sera donc de contribuer à leur réalisation. Néanmoins, ils feront l'objet de revue en lien avec les engagements du pays à l'égard des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par la Communauté internationale à New York en septembre 2015.

Conclusions et recommandations :

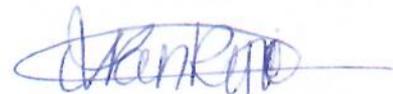
Le Directeur Pays du PNUD a apprécié l'intérêt des différents membres du comité (Cf. liste jointe) pour le programme ainsi que la qualité de leurs contributions. Tout en rappelant que le « Programme Conjoint d'appui au Développement Local et à la Résilience en RCA » est une réponse conjointe des Nations Unies aux besoins identifiés par le Programme national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA), il a précisé que les estimations budgétaires indiquées dans le document ne sont qu'à titre indicatif et sont appelées à connaître des ajustements lors de l'élaboration conjointe des Plans de Travail Annuel (PTA).

Les participants, notamment les représentants du Gouvernement, ont salué la mise en place du programme qui devra donner un tonus à l'action du Gouvernement en faveur des populations à la base. Ils ont validé le document de programme tout en recommandant que le Coordonnateur du programme intègre les commentaires enregistrés et partage la version finale.

La prochaine étape sera la signature du document final combinée au lancement des activités du programme que le Chef de l'Etat soit honoré par sa présence à l'intérieur du pays à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Fait à Bangui, le 17 mars 2017

La Présidente



Natasha VAN RIJN

Approuvé par :



Aboubacar KOULIBALY

Représentant Résident a.i. du PNUD



MBS